



EN MODE
VELO

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

Plan d'actions



Juin 2014



Préambule	4
I. Développement du réseau cyclable	5
1.1 Réalisation du schéma cyclable communautaire	6
1.2 Cofinancement d'aménagements d'intérêt local	8
1.3 Résorption des points noirs	9
1.4 Entretien du réseau cyclable communautaire	10
1.5 Le stationnement public	11
1.6 Le stationnement privé	12
1.7 La signalisation directionnelle	13
1.8 Compteurs automatiques	13
II. Les services liés à la pratique du vélo	14
2.1 La location	15
2.2 L'apprentissage	15
2.3 Atelier de réparation	16
III. L'incitation et la communication autour de la pratique du vélo	17
3.1 Plan de communication vélo	18
3.2 La promotion des vélos à assistance électrique (VAE)	19
3.3 Carte des aménagements / itinéraires cyclables	20
3.4 Développer la page vélo du site internet de la CAPI	21
3.5 Animations vélos dans le cadre des PDE et PDIE	22
IV. Les moyens humains et techniques	23
4.1 Groupe de pilotage vélo	24
4.2 Chargé d'opération vélo	24
4.3 Groupe technique vélo	25
4.4 Guide technique pour les aménagements cyclables	25
4.5 Evaluation	26

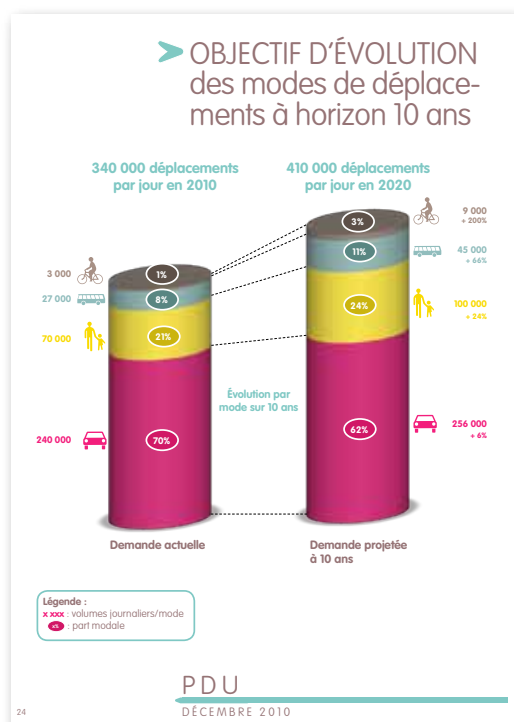
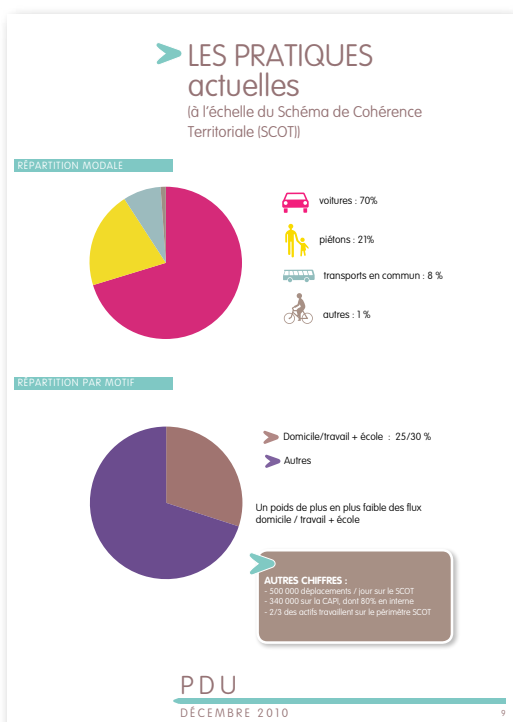
➤ PRÉAMBULE

Une des orientations stratégiques du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CAPI, qui a été validé fin 2010, porte sur un plan d'actions en faveur des modes doux et des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Trois actions concernent directement les aménagements cyclables :

- Action 8 : Un développement des liaisons cyclables d'agglomération à usage quotidien,
- Action 9 : Des aménagements de voirie prenant systématiquement en compte les modes doux,
- Action 11 : Des services pour accompagner les aménagements en faveur des modes doux.

Par ailleurs, le PDU a mis en avant le fait que la part modale du vélo était de l'ordre de 1% des déplacements (à l'échelle du SCOT) avec comme objectif d'évolution d'atteindre les 3% pour 2020.



C'est dans ce contexte que la CAPI a initié l'élaboration de son schéma directeur vélo.

Le schéma directeur vélo détermine et permet de programmer les liaisons cyclables d'intérêt communautaire à réaliser afin de créer un réseau cyclable structurant à l'échelle de l'agglomération. Si l'on souhaite développer l'usage du vélo, il est indispensable d'offrir des itinéraires sécurisés, lisibles, cohérents, directs et confortables.

Le schéma directeur vélo de la CAPI prévoit également de déployer des services favorisant l'usage du vélo. Enfin, il permet d'encourager la pratique du vélo par le biais d'actions de communication.

La mise en place du schéma directeur vélo va contribuer à l'amélioration et à la valorisation du cadre de vie sur le territoire de la CAPI.

Le présent document décrit les actions qui vont être mises en œuvre dans le cadre de la politique cyclable de la CAPI.

Le 15 novembre 2011, le Conseil Communautaire de la CAPI a validé un engagement financier de la collectivité à hauteur de 10 € TTC / habitant / an, soit 1 million d'euros par an.

La politique cyclable de la CAPI est suivie et pilotée par un Comité de Pilotage composé d'élus, d'associations et de techniciens. Ce Comité de Pilotage se réunit 2 fois par an et a pour missions de valider la programmation des aménagements, de définir les orientations stratégiques, de veiller à ce que les objectifs initiaux soient respectés et d'évaluer les actions menées.



Développement du réseau cyclable

1.1 Réalisation du schéma cyclable communautaire

➤ Réaliser les aménagements du réseau cyclable communautaire

➤ 700 000 € TTC/an

- Dans 10 ans, grâce à la création de 70 km d'aménagements, le réseau cyclable de la CAPI sera de l'ordre de 110 km (soit environ 10m/habitant)
- Les aménagements seront réalisés conformément aux préconisations du guide des aménagements cyclables de la CAPI. (cf. 4.4)



Schéma directeur vélo

PROJET DE RESEAU CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

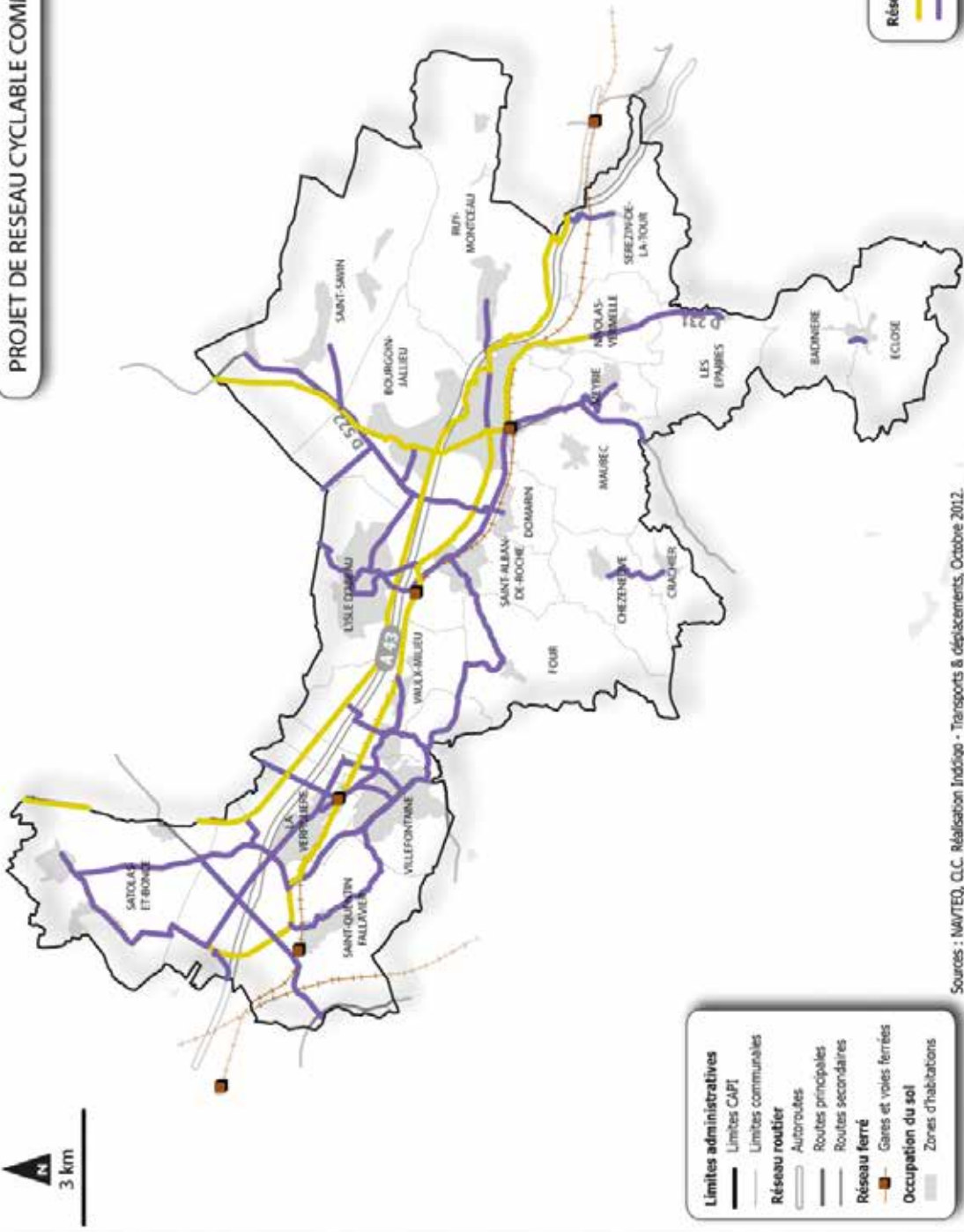


Schéma directeur vélo

1.2 Cofinancement d'aménagements d'intérêt local



Aider les communes à réaliser des aménagements cyclables sur les voies communales



100 000 € TTC/an



- L'aide de la CAPI est plafonnée à 40% des dépenses éligibles pour un montant de 30 000€ maximum par projet et par commune.
- Une commune peut présenter deux projets par an.
- Pour être éligible, un projet doit être expertisé par le groupe technique vélo.

1.3 Résorption des points noirs

➤ Résorber les dysfonctionnements du réseau cyclable

➤ 30 000 € TTC/an



1.4 Entretien du réseau cyclable communautaire

➤ Entretien du réseau cyclable communautaire (nettoyage, élagage, nid de poule...)

➤ 75 000 € TTC/an en moyenne



1.5 Le stationnement public

- Développer le stationnement public par la pose d'arceaux vélo
- 14 000 € TTC/an en moyenne
- L'absence de stationnement est un des principaux freins à l'usage du vélo



1.6 Le stationnement privé

➤ Développer le stationnement en habitat collectif

➤ Lors des révisions ou modifications des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

➤ Exemples de préconisations :

- La surface minimale d'une place de stationnement vélo (espace de manœuvre comprise) est fixée à 1,5m².
- Logement : à l'exception des logements individuels, les constructions doivent comporter un local spécifique, ou un emplacement clos et couvert et à claire-voie, réservé au stationnement des deux-roues non-motorisés, dont la surface ne peut être inférieure à 8m².

1.7 La signalisation directionnelle

➤ Aider au repérage des usagers avec de la signalisation directionnelle

➤ 33 000 € TTC/an en moyenne



1.8 Compteurs automatiques

➤ Donner des éléments d'appréciation de l'évolution de la pratique du vélo, en mesurant les flux avec des compteurs vélo

➤ 30 000 €



Les services liés à la pratique du vélo

2.1 La location

Permettre de tester le vélo sur des périodes plus ou moins longues via un service de location

80 000 € / an en moyenne

2.2 L'apprentissage

Apprendre à faire du vélo, à se déplacer en ville et se remettre en selle

- Des séances pour le grand public
- Des actions ciblées auprès des entreprises dans le cadre des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) et des établissements scolaires



2.3 Atelier de réparation

➤ Apprendre la mécanique vélo et aider à la réparation

➤ 23 000 € TTC/an en moyenne

Exemple du P'tit Vélo dans la Tête à Grenoble :

- Formation des néophytes
- Outillage à disposition
- Stock de pièces détachées d'occasion gratuites
- Quelques pièces neuves
- Vente de « carcasses » à réparer
- Ventes de vélos déjà réparés
- 1 900 adhérents
- 2 ateliers
- 6 salariés
- Les 2/3 des adhérents habitent à moins d'un km des ateliers
- D'excellentes relations avec les vélocistes





L'incitation et la communication autour de la pratique du vélo

3.1 Plan de communication vélo

➤ Sensibiliser aux bienfaits de la pratique du vélo et lutter contre les idées reçues

➤ 39 000 € / an en moyenne

- Actions de promotion sur le terrain
- Développement de supports et d'objets de communication
- La CAPI possède déjà un logo spécifique vélo



Schéma directeur vélo

3.2 La promotion des vélos à assistance électrique (VAE)

Développer l'usage des VAE via une aide à l'achat pour les particuliers

60 000 € en 3 ans

La subvention est fixée à 25% du prix d'achat du VAE neuf, dans la limite de 250 € et s'adresse aux personnes résidant sur le territoire de la CAPI



Schéma directeur vélo

3.3 Carte des aménagements / itinéraires cyclables

➤ Aider au repérage des usagers et promouvoir le réseau cyclable

➤ 15 000 €

➤ Cartographie des aménagements existants et des itinéraires conseillés



Schéma directeur vélo

3.4 Développer la page vélo du site internet de la CAPI

Communiquer et promouvoir le vélo

- Conseils sur la pratique du vélo
- Cartes en téléchargement

The screenshot displays the website for the Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI). The page is titled 'Cartes des itinéraires cyclables' and features a navigation menu with options like 'Découvrir', 'Vivre', 'Entreprendre', and 'S'offrir'. The main content area includes a sidebar with a tree view of categories such as 'Aménagement du territoire', 'Politique d'Énergie', and 'Déplacements'. The central content area has a heading 'Cartes des itinéraires cyclables' and contains text explaining the service, accompanied by a map of the region showing various cycling routes. At the bottom, there are links for 'Imprimer la page' and 'Télécharger cette page'.

Schéma directeur vélo

3.5 Animations vélos dans le cadre des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE) et Plans de Déplacements Inter Entreprises (PDIE)

➤ Profiter des Plans de Déplacement d'Entreprise ou d'Administration pour promouvoir l'usage du vélo

➤ Le vélo est un des modes privilégiés lors des changements modaux liés à des PDE



Schéma directeur vélo



Les moyens humains et techniques

4.1 Groupe de pilotage vélo

➤ Suivi et pilotage de la politique cyclable dans sa globalité par les élus

➤ Tous les 6 mois

-
- Evaluation des actions réellement menées
 - Mise en perspective par rapport aux objectifs initiaux
 - Choix de la programmation des aménagements
 - Orientations stratégiques

4.2 Chargé d'opération vélo

➤ Suivre et mettre en œuvre le volet opérationnel du schéma vélo (réalisation des aménagements cyclables, entretien, signalisation directionnelle...)

➤ 40 000 € / an

➤ Poste créé en juin 2012

4.3 Groupe technique vélo

➤ Coordonner les actions vélos, les étudier de manière détaillée et diffuser la « culture cyclable »

➤ Tous les 2 ou 3 mois en fonction des besoins

➤ Membres du groupe technique :

- Services de la CAPI
- Services techniques des communes
- Conseil Général de l'Isère
- SARA
- Associations de cyclistes

4.4 Guide technique pour les aménagements cyclables

➤ Homogénéiser les réalisations communales et intercommunales sur la CAPI, garantir leur qualité et acquérir une « culture cyclable »

➤ Travail mené en partenariat avec les techniciens des communes, du Conseil Général de l'Isère, de la SARA et des associations de cyclistes

4.5 Evaluation

Mesurer les effets de la politique cyclable de la CAPI sur les pratiques

- Evaluation des actions programmées
- Suivre un certain nombre d'indicateurs : kilomètres d'aménagements, nombre d'arceaux, nombre de locations...
- Evolution de la pratique grâce aux compteurs
- Enquêtes ménage déplacements

Schéma directeur vélo



CAPI
L'AGGLO

17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr